

Fiche presse

Petite enfance : comment la Caf investit auprès des familles ?

Point presse, jeudi 29 janvier 2026, en présence de :

- Omar MBaye, président du conseil d'administration
- Alain Têtedoie, directeur
- Amandine Renault, sous-directrice de l'action sociale

Contexte et enjeux

L'accueil du jeune enfant constitue un levier majeur pour :

- **Favoriser le développement de l'enfant** (éveil, langage, motricité, socialisation, préparation à l'école maternelle).
- **Réduire les inégalités dès le plus jeune âge** et garantir l'égalité des chances pour débiter dans la vie, quel que soit le milieu familial.
- **Soutenir les parents** dans leur fonction parentale.
- **Faciliter l'accès ou le retour à l'emploi**, notamment des mères.
- **Dynamiser l'attractivité économique et l'emploi local**, via le soutien aux structures et aux métiers de la petite enfance.

La Caf est le premier financeur de l'accueil du jeune enfant et un partenaire essentiel des collectivités.

La Caf, acteur de la petite enfance auprès des collectivités et des parents

La Caf agit selon deux axes complémentaires :

1- Soutenir et développer l'offre d'accueil

- Accompagnement financier et technique des structures (crèches, relais petite enfance, maisons d'assistantes maternelles).
- Soutien aux collectivités pour créer ou moderniser des équipements.

2- Réduire le reste à charge des familles et faciliter la recherche d'un mode de garde

- Aides financières directes lors de l'arrivée d'un enfant, pour accompagner la réduction d'activité professionnelle ou l'accès à un mode d'accueil (Complément de libre choix du mode de garde, Prestation partagée d'éducation de l'enfant).
- Information et orientation des parents via les 35 relais petite enfance du département.

Chiffres clés dans la Vienne

- **60 crèches** représentant **1 608 places**.
- **16 micro-crèches** représentant **192 places**
- **2 030 assistantes maternelles** agréées au 31.12.2025 (tendance à la baisse).
- **57 Maisons d'assistantes maternelles (Mam)** représentant 563 places
- **4 964 familles** aidées via le complément de libre choix du mode de garde (48,6 M€ versés).
- **980 familles** bénéficiaires de la PreparE (prestation partagée d'éducation de l'enfant)
- **35 relais petite enfance** animés par **44 professionnels**
- **70 M€ sont investis pour financer l'accueil collectif et individuel des jeunes enfants**, contribuant ainsi au soutien de l'emploi local.



L'accueil collectif : des investissements constants

La Caf de la Vienne est le premier financeur pour la petite enfance sur le territoire. En 2026, ce sera :

- 21.3 M€ pour le fonctionnement des crèches et des relais petite enfance.
- 750 000 € pour la création ou la rénovation de crèches
- 577 000 € pour l'accueil des enfants en situation de handicap

Coût réel d'une place en crèche : 19 000 € /an (rapport Observatoire national de la petite enfance 2025)

Financement Caf en moyenne : 12 000 € / place (rapport Observatoire national de la petite enfance 2025)

Exemples récents :

Valence-en-Poitou : réhabilitation du pôle des Buissonnets comprenant un relais petite enfance, un lieu d'accueil enfant-parent, un accueil de loisirs, un local jeune (195 000 € en investissement + 195 000 €/an en fonctionnement).

Montmorillon : création de l'espace Simone Veil comprenant une crèche de 20 places, un relais petite enfance, une ludothèque et un accueil de loisirs (324 000 € en investissement pour la partie petite enfance + 155 000 € /an en fonctionnement).

L'accueil individuel : un mode de garde essentiel mais en tension

Les assistantes maternelles

- Mode de garde privilégié par les parents : c'est le 1^{er} dans la Vienne

- Baisse du nombre de professionnelles

Dans la Vienne, 2 030 assistantes maternelles étaient en fonction au 31 décembre 2025. Notre département enregistre, comme au niveau national, un recul du nombre de place chez ces professionnelles.

En 2025, 200 assistantes maternelles ont mis fin à leur activité alors que 100 seulement ont obtenu leur agrément.

Les actions de la Caf pour soutenir le métier

- Prime à l'installation : 1 200 € pour les nouveaux professionnels.

En 2025, **64 assistantes maternelles ont obtenu cette prime soit 76 800 €.**

- Prêt à l'amélioration du lieu d'accueil (jusqu'à 80 % du coût, plafond 10 000 €).

En 2025, la Caf a versé près de **83 000 € au titre du PALA à domicile** (assistante maternelle) et **1 800 € au titre du PALA en Mam.**

- Aide au démarrage pour les Mam : 6 000 € depuis 2024, sous condition de la signature d'une charte qualité.

4 Mam ont bénéficié de cette aide pour 24 000 € en 2025.

- Plan d'investissement pour l'accueil du jeune enfant : 1 Mam a bénéficié de cette aide pour un montant de 39 000 € en 2025.

- Campagne de valorisation du métier en 2025 en partenariat avec la PMI et France Travail.

Un engagement fort pour l'inclusion

Pôle d'Appui et de Ressources à l'Inclusion (PARI 86)

- Facilite et développe l'inclusion de l'enfant en situation de handicap au sein des structures petite enfance, des accueils de loisirs et accueils jeunesse.
- Agit comme un médiateur pour lever les obstacles et mettre en place les aménagements nécessaires pour rendre l'accueil effectif. Il propose un soutien aux familles et aux professionnels pour qu'ils soient prêts à accueillir des enfants en situation de handicap dans des conditions adaptées.

La Caf de la Vienne soutient l'accueil des enfants en situation de handicap au sein des crèches via la sensibilisation, la formation, le renforcement des équipes et le soutien financier du PARI 86 (co-financement de 3 postes de référents à hauteur de 90 000 €).

Les perspectives 2026

- Sensibilisation des élus aux enjeux de la petite enfance après les élections municipales.
- Création de nouvelles places d'accueil (Dangé-Saint-Romain, Pleumartin, Loudun et Poitiers)
- Rallye des métiers du 30 mars au 3 avril pour faire découvrir le métier d'assistante maternelle et susciter de nouvelles vocations afin de compenser la baisse du nombre de professionnelles en exercice.
- Accompagnement à la création de nouvelles Maisons d'assistantes maternelles.
- Promotion du service public de la petite enfance auprès des organisations professionnelles d'employeur voire de DRH de grandes entreprises.

Conclusion

La Caf entretient des partenariats solides avec les collectivités et acteurs du territoire pour développer une offre d'accueil **accessible, inclusive et de qualité**.

D'ici 2027, la Convention d'objectifs et de gestion prévoit 1,5 milliard d'euros supplémentaires par an pour l'accueil du jeune enfant.